



flash info

INFORMATIONS MUNICIPALES DE CHESSY

MAI 2025

WWW.CHESSY77.FR · f VILLE DE CHESSY 77

AGENDA

Conseil municipal



Vendredi 23 mai 2025 à 20h
Salle Céleste, école Cornélius

48 rue Charles de Gaulle

Ordre du jour disponible sept jours avant la séance, en mairie et en ligne sur le site internet de la commune.

INFORMATIONS

Restez informés

Pour vous tenir informés de l'actualité, Chessy met à votre disposition divers supports de communication.

Site internet

www.chessy77.fr

Facebook

www.facebook.com/chessy77700

Instagram

www.instagram.com/villechessy77

Application mobile "Chessy"

Disponible sur les plateformes de téléchargement

Panneaux lumineux

Situés place Edmond Chartier, place d'Ariane et place des Dariolles



FERME DES TOURNELLES

Concert : La promesse Brel

Dimanche 18 mai 2025 à 17h



Arnaud ASKOY chante Brel.

Ressemblance troublante, empreinte vocale saisissante... non, Arnaud Askoy n'est pas Brel mais à l'entendre, à le voir, on pourrait y croire. Arnaud donne chair avec sincérité au grand Jacques.

Tarif et réservation sur www.chessy77.fr.

SENIORS

Ateliers sport-santé pour les séniors

Pour rappel, le centre communal d'action sociale (CCAS) propose en partenariat avec l'association Centre 77 des ateliers sport-santé à destination des séniors âgés de 55 ans et plus. Animées par un éducateur médico-sportif diplômé, ces séances ont pour objectif d'entretenir sa mobilité et de maintenir sa force musculaire.



Les ateliers ont lieu tous les mercredis de 14h à 15h au prieuré (3 rue de la marne) hors vacances scolaires de la zone C.

Tarif Cassassien

40 € les 34 séances sous réserve d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Le coût total est de 165 € dont 125 € pris en charge par le CCAS.

Tarif extérieur

165 € les 34 séances.

Informations et inscription auprès du CCAS par mail sur ccas@chessy77.fr ou par téléphone au 01 60 43 52 68.

Quel bilan pour la ville de Chessy ?

Le recensement de la population, c'est utile pour tous !

Connaître la population permet d'adapter les équipements collectifs de votre commune : transports, écoles, maisons de retraite...



L'Insee procède au recensement des communes de moins de 10 000 habitants tous les cinq ans.

Cette année l'enquête à la population de Chessy s'est déroulée du 16 janvier au 22 février 2025.

Un grand merci aux 19 agents recenseurs pour leur implication et leur rigueur dans la réalisation de cette mission longue et fastidieuse. La municipalité remercie également l'ensemble des Cassassiens pour leur accueil et leur collaboration. Leur participation a été essentielle pour fournir des données fiables qui serviront à orienter les grands projets d'aménagement urbain ainsi que les politiques sociales, éducatives et culturelles de la commune.

Cependant, il est regrettable de constater l'attitude de certains administrés qui, oubliant le caractère civique du recensement, ont choisi de ne pas répondre à l'enquête. Le recensement est aussi une obligation légale : toute absence de réponse peut entraîner une amende, conformément à la loi n°51-771 du 7 juin 1951.

Les chiffres clés

- 8 438 bulletins individuels au 22 février 2025
- 4 607 logements d'habitation répartis comme suit :
 - 3 564 résidences principales
 - 724 résidences secondaires
 - 249 logements non enquêtés

Après le recensement mené jusqu'au 22 février, le nombre de bulletins individuels enregistrés est de 8 438 ce qui implique avec le taux de non-réponse, une population supérieure à 8 438 habitants alors que l'INSEE indique au 1^{er} janvier 2025 une population de 7242 habitants.

En ce qui concerne les logements, Chessy comptabilise 4 607 logements d'habitation dont près de 3 600 résidences principales et 700 résidences secondaires.

En revanche, 249 logements n'ont pas été enquêtés principalement en raison de refus de participation.

L'impact des locations touristiques

Le recensement de la population a permis de mettre en lumière un phénomène croissant à Chessy : près de 20% des logements de la commune, soit un logement sur cinq, sont dédiés à la location touristique et moins de la moitié sont officiellement enregistrés comme le veut pourtant la réglementation.

Ce phénomène peut paraître anodin mais il engendre des conséquences notables pour les habitants. En effet, les troubles de voisinage répétés, la dégradation du lien social et l'usure accélérée des immeubles sont des problématiques récurrentes. De plus, cette situation à long terme entraîne une hausse artificielle des prix de l'immobilier rendant difficile l'installation des familles et faussant les prévisions pour la programmation des équipements scolaires.

Des mesures en réponse à la situation

Face à ces dérives, la municipalité prend des mesures concrètes. Une brigade de contrôle va être créée avec le recrutement de deux agents spécifiquement dédiés à cette mission. Ces agents seront rémunérés grâce aux amendes infligées aux propriétaires ne respectant pas la réglementation en vigueur.

Grâce à l'évolution récente de la loi, il est désormais plus facile de verbaliser les contrevenants et de préserver la qualité de vie des Cassassiens.

La municipalité met tout en œuvre pour lutter contre cette situation et protéger l'équilibre entre le développement touristique et le bien-être des résidents permanents.

Pour tout savoir sur le recensement, rendez-vous sur le site internet www.le-recensement-et-moi.fr.

Retrouvez le dossier complet de la ville de Chessy sur insee.fr.

MOBILITÉ

Nouvelle réglementation pour bénéficier de la subvention à l'abonnement Imagine R

Le centre communal d'action sociale (CCAS) subventionne une partie du coût de la carte Imagine R pour les collégiens, lycéens et étudiants de moins de 26 ans résidant à Chessy et scolarisés dans un établissement public ou privé. La participation annuelle du CCAS est de 61 € pour les collégiens et de 120 € pour les lycéens et étudiants.

Le forfait étant financé par un tiers payant, vous devrez souscrire ou renouveler votre abonnement via un formulaire papier disponible en mairie ou dans les différents points de vente (agence commerciale, comptoir RATP, guichets Services Navigo SNCF). Il vous faudra ensuite soumettre votre dossier complet au service CCAS **entre le 1^{er} juin et le 30 novembre de l'année en cours. Passé ce délai votre demande ne pourra plus être traitée.**

Une fois votre dossier validé il vous faudra l'envoyer à l'agence Imagine R.

Concernant les collégiens et lycéens, le formulaire devra être tamponné par l'établissement scolaire et accompagné d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ou à défaut un certificat de scolarité. Pour les étudiants de moins de 26 ans, il faudra joindre au formulaire une copie de la carte d'étudiant en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de trois mois également.



JEUNESSE

Le service jeunesse, j'adhère !



Le service jeunesse accompagne les jeunes de leur entrée en 6^e jusqu'à leur 25 ans dans l'apprentissage de la citoyenneté, la socialisation et l'autonomie. L'objectif est de proposer des temps d'échanges, d'informations, de jeux, de sorties culturelles et de formations.

Tu as entre 11 ans et 17 ans ?

Tu veux faire du sport, profiter de sorties culturelles ou t'essayer aux activités manuelles ? Le service jeunesse de Chessy t'accueille à la maison de quartier La Cassatienne tous les mercredis et samedis de 14h à 19h pendant la période scolaire et du lundi au vendredi de 14h à 19h pendant les vacances scolaires.

Information et adhésion auprès du service jeunesse : jeunesse@chessy77.fr • 06 48 02 35 39

Passez le permis de conduire et le bafa avec l'aide de la ville



La commune de Chessy participe au financement du bafa et du permis de conduire sous conditions et dans la limite de dix aides individuelles chaque année.

Information et inscription auprès du service jeunesse : jeunesse@chessy77.fr • 06 48 02 35 39

Coup de pouce "BAFA"

Ce dispositif consiste à prendre en charge à hauteur de 200€ la session de formation générale pour les Cassassiens âgés de 16 à 25 ans. Le stage pratique de 14 jours doit être réalisé au sein d'un accueil collectif de mineurs ou un centre de vacances.

Coup de pouce "Permis de conduire"

Ce dispositif prend en charge à hauteur de 500€ le permis de conduire pour les Cassassiens âgés de 17 à 20 ans voire 16 ans dans le cadre de la conduite accompagnée. Cette aide est valable en échange d'une activité d'intérêt général effectuée au sein d'une association locale à raison de 35 heures de bénévolat. Les candidats ayant déjà entamé une formation au permis de conduire (code et/ou conduite) ne sont pas éligibles.

URBANISME

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Dans le cadre de travaux de construction ou de démolition prévus au sein d'une autorisation d'urbanisme délivrée (permis de construire, déclaration préalable...) ou d'aménagements ne nécessitant aucune autorisation d'urbanisme, une attention particulière doit être portée aux moyens qui seront mis en œuvre pour leurs réalisations. Attention donc à la circulation des engins de chantiers, à l'occupation du domaine public ainsi qu'à la présence de tout ouvrage public situé à proximité : lampadaire, abribus, banc, places de stationnement...

La circulation des engins de chantiers, l'occupation du domaine public (échafaudages, bennes, matériaux, véhicules) ainsi que toute intervention sur les ouvrages ou espaces publics sont soumises à autorisation : une demande écrite devra être adressée au minimum 10 jours ouvrés avant le commencement des travaux auprès du service technique de la commune sur service.technique@chessy77.fr.

Le bénéficiaire des autorisations est responsable des accidents de toutes natures et des dégradations ou avaries qui pourraient être occasionnées tant aux tiers qu'au domaine public (chaussées et dépendances). Les conducteurs des engins de chantiers sont seuls responsables de leur itinéraire et de la possibilité de passage et de retournement de leur véhicule sur les voiries qu'ils empruntent.

Enfin, le bénéficiaire doit procéder au nettoyage de la chaussée, pendant et après travaux.

ENVIRONNEMENT

Lutte contre le frelon asiatique



Val d'Europe Agglomération reconduit cette année encore la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques. Depuis 2023, on comptabilise 214 interventions réparties sur les dix communes du Val d'Europe.

Jusqu'au 30 novembre 2025, les habitants et professionnels de l'agglomération bénéficient d'un service gratuit de lutte et de destruction des nids de frelons asiatiques présents sur une propriété privée. Après avoir validé qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, une intervention sera déclenchée et financée à 100% par l'agglomération.

Retrouvez le formulaire de signalement à remplir sur le site internet de VEA : www.valdeuropeagglo.fr/frelons-asiatiques

Les nids de frelons situés sur le domaine public doivent être, quant à eux, signalés directement en mairie.

Attention, la destruction de tout autre nid (frelons européens, guêpes...) n'est pas pris en charge.

TRANQUILITÉ

Respectons notre voisinage

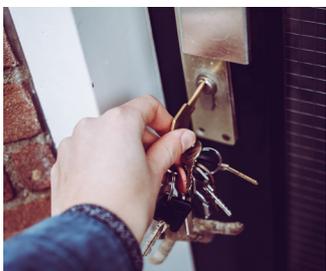
Les beaux jours reviennent et avec eux l'envie de profiter des extérieurs pour jardiner ou bricoler mais attention aux bruits que peuvent engendrer ces diverses activités.

Les nuisances sonores sont réglementées par l'arrêté municipal n°2022.06.22 limitant l'utilisation d'engins de bricolage et de jardinage et appareils diffusant de la musique aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- le dimanche ou jour férié de 10h à 12h

En dehors de ces horaires, chacun doit respecter la tranquillité de ses voisins.

La réglementation diffère pour les chantiers privés ou publics dont le bruit est autorisé du lundi au vendredi de 7h à 18h et le samedi de 8h à 17h selon l'arrêté municipal n°2022.06.21.



Avant de partir en vacances, pensez à signaler votre absence à la police municipale

Pendant vos vacances, vous pouvez solliciter la police municipale dans le cadre de l'opération "tranquillité vacances". Le service assure une surveillance régulière et peut vous alerter directement ou par le biais d'une personne de confiance que vous aurez désignée.

Pour bénéficier de ce dispositif, adressez votre demande en mairie avant votre départ grâce au formulaire téléchargeable sur www.chessy77.fr, rubrique "sécurité".

BIODÉCHETS

Tous ensemble vers le tri des biodéchets alimentaires

Val d'Europe agglomération met en place un nouveau service de collecte des biodéchets alimentaires à travers une quarantaine de points d'apport volontaire répartis sur les dix communes du territoire et situés sur des lieux de fréquentation à proximité d'équipements publics ou de points d'apport volontaire existants.

Cette initiative s'inscrit dans l'objectif de réduire les déchets envoyés à l'incinération et d'encourager la valorisation des matières organiques en nouvelles ressources.

☑ Qu'entend-on par biodéchets alimentaires ?

Sont considérés comme biodéchets alimentaires les épiluchures de fruits et de légumes, les coquilles d'œufs, de noix et de pistaches, les restes alimentaires et les aliments périmés sans leur emballage, les os, les arrêtes, les carapaces de crustacés type crevettes et huîtres, le thé en sachet ou en vrac, le marc de café ou encore les filtres et les dosettes à café en papier. Les emballages plastique, papier, aluminium et la vaisselle jetable sont interdits.

☑ Que deviennent vos biodéchets une fois triés ?

Une fois triés, vos biodéchets alimentaires seront collectés et acheminés vers un site de valorisation organique situé dans le département de l'Oise pour être transformés en compost.

Le compostage est un procédé biologique naturel qui permet de stabiliser et d'hygiéniser les déchets, c'est-à-dire de détruire les micro-organismes indésirables afin d'obtenir ce fertilisant indispensable à la croissance des plantes qu'est le compost.

☑ Comment réserver votre kit de collecte ?

Afin de vous accompagner au mieux dans cette démarche, un kit de collecte composé d'un bio-seau, de sacs kraft, d'un badge d'accès aux points d'apport volontaire et un mode d'emploi vous seront remis gratuitement sur simple inscription via un formulaire disponible sur chessy77.fr et valdeuropeagglo.fr.

Attention, l'inscription est obligatoire pour disposer de votre kit de collecte.

☑ Comment récupérer votre kit de collecte ?

Votre kit de collecte sera à récupérer au service technique de Chessy (3 rue de Montry) du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

☑ Où déposer vos biodéchets alimentaires ?

La commune de Chessy met à disposition 4 bacs dédiés installés rue Charles de Gaulle, rue du Clos Girard, chemin du Bicheret et rue du Bois de Paris. L'ouverture de ces points d'apport volontaire sera possible uniquement avec votre badge remis dans le kit de collecte.

☑ Des informations complémentaires ?

Rapprochez-vous de l'ambassadeur de tri du Val d'Europe au 01 60 43 66 40 ou sur ambassadeurdetri@vdeagglo.fr.



DÉCHETS

Collecte des déchets verts



La collecte des déchets verts en porte à porte a repris à Chessy depuis le 1^{er} avril :

- Les lundis dans le centre urbain - *jusqu'au 24 novembre*
- Les mardis dans le bourg - *jusqu'au 25 novembre*

Dans mon bac et/ou sacs à déchets verts, je dépose uniquement :

Feuilles mortes, fleurs et plantes fanées et branches coupées.

Au pied de mon bac et/ou sacs à déchets verts, je dépose uniquement :

Branchages en fagots ficelés de 80cm de long et 12cm de diamètre max.

Encombrants

Les prochaines collectes des déchets extra-ménagers et encombrants se tiendront :

- le jeudi 19 juin dans le centre urbain
- le vendredi 20 juin dans le bourg

Attention, vos déchets extra-ménagers doivent être sortis à **partir de 19h** la veille de la collecte et entreposés de façon à ne pas gêner la circulation des piétons. Sont considérés comme encombrants le mobilier cassé, le bois, la ferraille, les sommiers et matelas...

Toutes les informations sur les différentes collectes de déchets sont disponibles sur www.chessy77.fr.

Fête foraine



Auto-tamponneuses, manèges, jeux, pêche aux canards et gourmandises s'installent dans le parc du Bicheret pour vous offrir un moment joyeux en famille ou entre amis.



Du vendredi 16 au dimanche 25 mai inclus
Parc du Bicheret
Jusqu'à 22h les vendredis et samedis soirs
Infos sur chessy77.fr

Vide-greniers



Les étals sont de sortie en mai sur le chemin du Bicheret. Vous pourrez profiter également de la restauration sur place : sandwiches, boissons et crêpes seront proposés par les bénévoles du Comité des Fêtes de Chessy.



Dimanche 18 mai de 8h à 18h
Chemin du Bicheret
Infos : comitedesfetesdechessy77@gmail.com

Mai à vélo



Pour la 4^e année consécutive, Val d'Europe Agglomération participe à cette opération nationale et propose aux amoureux du deux roues de sillonner notre beau territoire au travers de plusieurs parcours.



Dimanche 18 mai à partir de 14h
Parc urbain de Serris
Tout public • Gratuit
Infos et inscription sur valdeuropeagglo.fr

La promesse Brel



Ressemblance troublante, empreinte vocale saisissante... non, Arnaud Askoy n'est pas Brel mais à l'entendre, à le voir, on pourrait y croire.



Dimanche 18 mai à 17h
Ferme des Tournelles
Tout public • 15€

Mél. : resa-spectacle@chessy77.fr
Tél. : 01 60 43 68 65



Cap théâtre



Venez assister au spectacle de fin d'année de l'association Cap Théâtre.



Samedi 7 juin à 20h30
Ferme des Tournelles
Tout public • Entrée libre
Infos au 01 60 43 68 65

Kan Mêm Pro



Venez découvrir la chorale de gospel Kan Mêm Pro.



Vendredi 13 juin à 20h30
Ferme des Tournelles
Tout public • 10€
Infos et réservation au 07 66 10 49 76

École de musique de Chessy



ASSOCIATION

Venez assister au concert de fin d'année des élèves de l'école de musique de Chessy qui rendront hommage à Quincy Jones.



Dimanche 15 juin à 17h30

Ferme des Tournelles

Tout public • Gratuit sur inscription

Mél. : resa-spectacle@chessy77.fr

Tél. : 01 60 43 68 65

Fête de la musique



Venez célébrer la fête de la musique en compagnie d'artistes amateurs et professionnels du territoire. Une atmosphère pop-rock règnera dans le bourg grâce aux groupes Pammy et La Jarry.



Samedi 21 juin à partir de 19h

place de l'Église

Tout public • Gratuit

Compagnie du Casse-Tête



ASSOCIATION

La Compagnie du Casse-Tête vous propose la pièce de théâtre "Grand-peur et misère du IIIe Reich" de Bertolt Brecht qui dépeint la terreur et la misère provoquées par le régime nazi.



Samedi 28 juin à 20h30

Ferme des Tournelles

Tout public • Entrée libre

Infos au 01 60 43 68 65

Feu de la Saint Jean



Venez profiter du traditionnel feu de la Saint Jean situé au parc du Bicheret. Animations enflammées, restauration conviviale et pas de danse endiablés rythmeront cette soirée organisée par le Comité des Fêtes de Chessy.



Samedi 28 juin à partir de 19h

Parc du Bicheret

Tout public • Gratuit

Infos : comitedesfetesdechessy77@gmail.com

4, 5 et 6 juillet : on fête les vacances d'été à la ferme des Tournelles !

ÉVÈNEMENT GRATUIT
INFOS : 01 60 43 68 65

VENDREDI 4 JUILLET

19h **Marché nocturne**
Restauration, producteurs et artisans locaux.

20h
Concert de Tetha

Dans le cadre de la Traversée du Val d'Europe avec File 7.



SAMEDI 5 JUILLET

10h **Parcours artistique***

20h **Jeux en bois**

22h30

Ciné plein air

FOOD-TRUCK • POP-CORN



DIMANCHE 6 JUILLET

12h30 - 17h30

Pique-nique et bal dansant

Restauration sur place et piste de danse.



***Trait d'union** – Le parcours artistique de Chessy revient cette année avec trois nouvelles oeuvres sur le thème : l'art et la nature. Rendez-vous le 5 juillet à 10h place des Dariolles pour une promenade artistique jusqu'à la ferme des Tournelles en compagnie des artistes.

Exposition – Venez découvrir une exposition pluridisciplinaire d'artistes locaux. Peintures, sculptures, céramiques et autres activités artistiques vous attendent tout au long du weekend dans la salle polyvalente Anne Sylvestre.

IMAGES

Vu à Chessy



- ❶ 8 mars 2025 : concert des Tikies à la ferme des Tournelles dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes.
- ❷ 14 mars 2025 : rencontre intergénérationnelle entre les séniors de la résidence du Palazzo et les enfants du centre de loisirs L'étoile mystérieuse.
- ❸ 16 mars 2025 : concert de printemps des élèves de l'école de musique de Chessy en l'église Saint-Nicolas.
- ❹ 16 mars 2025 : concert du groupe The Green Duck à la ferme des Tournelles dans le cadre de la fête de la Saint-Patrick.
- ❺ 20 mars 2025 : réunion de prévention pour les séniors contre les vols par ruse animée par la police nationale de Chessy et notre police municipale.
- ❻ 29 mars 2025 : repas des aînés gourmand et festif organisé dans la salle Céleste de l'école Cornélius.